

Envoi par courrier et par télécopieur : (450) 889-5259

Québec, le 19 juin 2007

Monsieur Martin Sirois
Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
600, chemin de Joliette
Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0

**Objet : Projets d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et
Saint-Félix-de-Valois et de contournement de la route 131 à
Saint-Félix-de-Valois**

Questions complémentaires du 19 juin 2007 (DQ4)

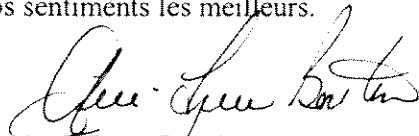
Monsieur,

À la suite des séances de l'audience publique tenues en mai et juin derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes.

1. Est-ce que l'eau potable puisée par la municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans l'aquifère localisé à l'ouest de la voie de contournement proposée par le ministère des Transports subit un traitement avant d'être distribuée ? Si oui, quel type de traitement ?
2. Quelles sont les mesures prises par la municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour la protection de l'aquifère, outre l'épandage d'abrasifs à faible teneur en sels de déglacage pour l'entretien du rang Saint-Martin ? Par exemple, au sujet de la circulation des véhicules lourds sur le rang Saint-Martin, des systèmes de fosse septique et des réservoirs d'huile à chauffage résidentiels existants ou des activités agricoles (DB33.1). Des mesures particulières sont-elles prévues pour les futurs développements, résidentiels ou autres, dans le secteur ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 29 juin prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin

Coordonnatrice du secrétariat de la commission